

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
23/12/2023

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 9

Séance du 9 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf janvier, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe		Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 ^{ème} adjoint		Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 ^{ème} adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
	Conseiller municipal		Conseiller municipal
	Conseiller municipal	M. PANNETIER Emmanuel	Conseiller municipal
	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. HERAULT Jimmy, M. HEVIN Alain, M. LE GROS Mickaël, M. MAHIER Jérôme, M. JEANNIN Jean-Luc, Mme DEPRES Magalie

A été élu secrétaire de séance : M. LHUILLIER Pascal

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2023
2. Bilan de la concertation relative à la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables identifiant ces zones
3. Renouvellement du bail du restaurant « Le Menhir »
4. Travaux d'aménagement du cimetière : demande de subvention DETR
5. Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Installation d'une pompe à chaleur au centre de loisirs : demande de subvention DETR

DECIDE : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour le point ci-dessus

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 12 décembre 2023 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,
DECIDE : d'approuver le compte rendu du 12 décembre 2023
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2024-001 : Bilan de la concertation relative à la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables identifiant ces zones

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
Vu le code de l'énergie, et notamment son article L.141-5-3 ;
Vu la délibération n° 2023-061 du 12 décembre 2023 arrêtant les modalités de concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables ;
Vu la synthèse des éléments issus de la concertation,

Le Maire entendu,

Considérant que dans le cadre posé par l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie, la commune a lancé une concertation préalable à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables ;

Considérant que dans le cadre de cette concertation, les modalités suivantes ont, conformément à la délibération du 12 décembre 2023 susvisées, été respectées :

- Modalités de concertation qui ont été opérées du 18 décembre 2023 au 7 janvier 2024 :
 - Mise à disposition du public d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la Mairie,
 - Organisation d'une consultation par voie électronique sur le site Internet de la Mairie

Considérant que dans le cadre de la concertation, la participation des habitants s'est réalisée comme suit :

Aucune personne n'a consigné d'observation sur le registre

Considérant que le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération, démontre que la Commune a respecté les modalités qu'elle avait définies ;

Considérant que les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables définis après concertation sont présentés dans le document annexé à la présente délibération ;

Considérant que ces projets de zones répondent aux principes directeurs posés par les dispositions 1° à 6° de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

Considérant qu'il revient en conséquence au Conseil d'identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables afin que le Maire puisse les transmettre au référent préfectoral unique du département de la Mayenne et à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le bilan de la concertation annexé à la présente délibération

Article 2 : Identifie les zones d'accélération des énergies renouvelables telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 3 : Charge le Maire de transmettre les zones d'accélération des énergies renouvelables telles qu'annexées à la présente délibération au référent préfectoral unique du département de la Mayenne et à la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

DCM 2024-002 : Renouvellement du bail du restaurant « Le Menhir »

Le bail du restaurant Le Menhir avec Monsieur Leray Sébastien arrive à échéance au 16 décembre 2023.

Monsieur le Maire donne lecture de l'acte authentique sous forme administrative. Un état des lieux et une demande de dépôt de caution seront réalisés.

Les points suivants sont notamment évoqués :

- Durée du bail : 9 ans
- Montant du loyer : 579.99 € pour la partie commerciale (révisable tous les 3 ans)
- Lieu du paiement : Trésorerie de Château-Gontier
- Des garanties quant à la tenue en l'état des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le renouvellement du bail du restaurant Le Menhir avec Monsieur Leray Sébastien

DCM 2024-003 : Travaux d'aménagement du cimetière : demande de subvention DETR

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement du cimetière (phase 1).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ Adopte l'opération qui s'élève à 54 458.99 € HT, soit 65 350.78 € TTC, suivant les estimations ;
- ✓ Sollicite une aide financière au titre de la D.E.T.R. ou DSIL d'un montant de 10 000.00 € ;
- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Estimation sommaire

DEPENSES

- ✓ Estimation 54 458.99 € HT

Total des dépenses 65 350.78 € TTC

RECETTES

- ✓ Subvention au titre de la DETR ou DSIL 2024 (plafond 50 000 € HT x 20 %) 10 000.00 €
- ✓ FCTVA (16,404 %) 8 933.45 €
- ✓ Autofinancement 46 417.33 €

Total recettes 65 350.78 €

- ✓ Indique la période de réalisation de cette opération à 2024 ;
- ✓ Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

DCM 2024-004 : Installation d'une pompe à chaleur au centre de loisirs : demande de subvention DETR/DSIL

Monsieur le Maire expose l'installation d'une pompe à chaleur au centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ Adopte l'opération qui s'élève à 23 376.20 € HT, soit 28 051.44 € TTC, suivant les estimations ;
- ✓ Sollicite une aide financière au titre de la D.E.T.R. ou DSIL d'un montant de 9 350.48 € ;
- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Estimation sommaire

DEPENSES

- ✓ Estimation 23 376.20 € HT

Total des dépenses 28 051.44 € TTC

RECETTES

- ✓ Subvention au titre de la DETR ou DSIL 2024 (plafond 600 000 € HT x 40 %) 9 350.48 €
- ✓ Autofinancement 14 025.72 €

Total recettes 23 376.20 €

- ✓ Indique la période de réalisation de cette opération à 2024 ;
- ✓ Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Prochain conseil fixé au mardi 13 février 2024

La séance est levée à 21 h 30, le 9 janvier 2024

Fait et délibéré le 9 janvier 2024.

Le Maire,
 Jérôme Landelle



Séance du 9 janvier 2024
Délibérations prises du n° 2024-001 à 2024-004

<i>Numéro de délibération</i>	<i>Objet de la délibération</i>
2024-001	Bilan de la concertation relative à la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables identifiant ces zones
2024-002	Renouvellement du bail du restaurant « Le Menhir »
2024-003	Travaux d'aménagement du cimetière : demande de subvention DETR
2024-004	Installation d'une pompe à chaleur au centre de loisirs : demande de subvention DETR/DSIL

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme	<i>Absent excusé</i>	DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain	<i>Absent excusé</i>	JEANNIN Jean-Luc	<i>Absent excusé</i>	HERAULT Jimmy	<i>Absent</i>
DEPRES Magalie	<i>Absente excusée</i>	GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	
PANNETIER Emmanuel		LE GROS Mickaël	<i>Absent excusé</i>		